

EPIC « OFFICE DE TOURISME DE BELLE-ÎLE-EN-MER »

Procès-verbal de la séance du comité de direction du lundi 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai 2023 à 8h30, les membres du COmité de DIRection de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Phare, à Sauzon, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

Nombre de conseillers : ➤ en exercice : 21 ➤ présents : 16 ➤ votants : 20	* Membres présents :	
	Collège des élus	Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROlLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER
	Collège des professionnels	Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLÉMENT, Marianne LE POETVIN, Claude LE BORGNE, Stéphane MAUGER
	Collège des personnalités qualifiées	Dorothee GUEGAN, Pierrick PAINVIN
Date de convocation : 05/05/2023	* Membres représentés :	
	Collège des élus	Hélène JUGEAU donne pouvoir à Dorothee GUEGAN; Soizic LUCAS donne pouvoir à Katia LE PORT
	Collège des professionnels	François DESARD donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Nicole LENOBLE donne pouvoir à Claude LEBORGNE
	Collège des personnalités qualifiées	
	* Membres absents :	
	Collège des élus	Guillaume CHATELAIN
	Collège des professionnels	
	Collège des personnalités qualifiées	
	* Étaient également présents :	Julien FROGER – Directeur de l'office de tourisme Geneviève PAILLET – Adjointe de direction de l'office de tourisme

Ordre du jour

1. Validation du dernier compte rendu du CODIR du 13 mars 2023
2. Réorganisation de la direction de l'Office de Tourisme :
 - Exposé et échange sur l'organisation proposée au COmité de DIRection :
 - Nomination du directeur (Délibération)
3. Finances :
 - Décision Modificative Budgétaire (Délibération)
 - Modification du taux de proratisation de TVA (Délibération)
4. Gare maritime de Quiberon
 - Echange sur les problématiques associées a la nouvelle gare maritime
 - Convention de mutualisation avec l'Office de Tourisme de Baie de Quiberon le Grand Souffle (Délibération)
5. Echange sur le début de saison
6. Point interne au CODIR
7. Questions diverses

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com

1. Validation du dernier compte-rendu de CODIR du 13 mars 2023

Le compte rendu du CODIR du 13 mars dernier était joint à l'invitation. Celui-ci ne soulevant ni question, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

Votes : 20	Pour	20
	Contre	0
	Abstention	0

2. Réorganisation de la direction de l'Office de Tourisme

Julien FROGER, à la demande du Président, expose la réflexion menée avec le bureau du CODIR sur la réorganisation de la fonction de direction :

L'Office de Tourisme rencontre de réelles difficultés dans le recrutement d'un directeur. Ces difficultés proviennent :

- des parutions successives d'offres depuis 2019 qui agissent défavorablement sur l'attractivité du poste,
- de la petite taille de l'office de tourisme (petit budget, petite équipe, petits moyens) dans le paysage français des offices de tourisme, bien que la destination soit prisée,
- du cumul de fonctions sur le poste, obligeant le directeur à être à la fois un gestionnaire/ordonnateur/manager et un développeur touristique. Ce cumul empêche de répondre parfaitement aux 2 fonctions.
- les contraintes paradoxales d'attractivité et d'insularité propres à Belle Ile en Mer

Ces facteurs influent non seulement sur l'attractivité du poste, mais expliquent aussi les difficultés rencontrées par les précédentes directions. S'y ajoute un besoin de plus en plus fort de lien entre élus et l'office de tourisme, tant la question touristique est au cœur des débats politiques. Enfin, la dynamique de travail des salariés de l'office nécessite de la stabilité pour l'équipe, ce qui n'est pas le cas depuis de nombreuses années.

Fort de ce constat et de la situation de blocage actuelle, le bureau du Comité de Direction a décidé de tester la réorganisation de la fonction de direction suivante :

- le maintien de Julien FROGER, dans sa fonction de directeur via une mise à disposition accordée par la Communauté de communes (soit 20 %), avec son accord, celui de Madame la Présidente de la Communauté de communes et celui des maires. Cette fonction, réduite par rapport aux précédentes directions, portera sur l'encadrement global de la structure, sa gestion administrative et financière, ainsi que l'ordonnancement des dépenses et des recettes (selon les statuts EPIC).
- le recrutement d'un responsable de développement touristique à l'office de tourisme, assurant une dynamique de projets fondée sur un management de l'équipe au quotidien (l'offre d'emploi est en pièce jointe et précise les missions attendues). L'offre publiée fin avril, avec l'appui du service Ressources Humaines de la Communauté de Communes.

Valérie LE BIHAN constate que l'offre d'emploi n'était pas jointe à la synthèse préalable au CODIR.

Tibault GROLLEMUND estime que pour le moment seule cette solution semble possible et permet à l'Office de Tourisme de fonctionner. Il trouve Julien bien courageux de prendre cette mission.

Dans un premier temps, Julien FROGER assure la fonction de Directeur de l'EPIC avec dans l'idée de confier cette mission, dans un second temps, au futur responsable de développement touristique.

Marianne LE POETVIN fait part d'un courrier de François DESARD qui s'interroge sur la codirection de l'EPIC (Julien / Responsable développement touristique), et sur le fonctionnement à venir si le poste n'est pas rapidement pourvu. Il s'inquiète du fait que l'Office s'oriente vers une gestion publique exclusive. François DESARD interroge également sur la possibilité de recrutement en interne.

Pierre-Paul AUBERTIN rappelle qu'un directeur d'EPIC a un statut de droit public sous contrat à durée déterminée.

Tibault GROLLEMUND estime que cette solution permettra à l'équipe de retrouver un équilibre attendu. Il rappelle que ce modèle est un test qui semble convenir à l'équipe.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



L'offre d'emploi est diffusée depuis avril, les membres du CODIR ont en été informés (Cf : mail du 6 avril 2023). Cela avait, par ailleurs, soulevé une interrogation de la part de Claude LEBORGNE et de Nicole LENOBLE, sur le maintien à durée indéterminée de Julien FROGER au poste de directeur de l'EPIC. Le président leur a répondu par mail dernièrement, comme quoi cela ferai l'objet d'un échange en CODIR.

Claude LEBORGNE s'interroge, également, sur le fait que la gestion de l'Office repose essentiellement sur les personnes de « droit public ».

Julien FROGER explique que c'est le statut d'EPIC qui impose une direction dite de droit public. Au sein de la CCBI, seuls Christine ILLIAQUER et lui-même peuvent occuper le poste de direction, cars ils sont titulaires. De ce fait, si lui ou Christine ILLIAQUER ne prennent pas cette charge, l'Office de Tourisme ne peut pas fonctionner. Au départ Julien a assumé le poste par intérim et également par devoir, mais là nous ne sommes plus dans de l'intérim et son investissement va bien au-delà de ce qui était initialement prévu.

Il a, par ailleurs, audité l'équipe et estime que certaines activités doivent être réorganisées, comme le service commercialisation par exemple. Le service BIAC occupe 1,2 ETP, et ne rapporte que 30 000,00 €/an. Peut-être que le temps consacré à la commercialisation des séjours pour individuels pourrait être utilisé à recréer du lien avec les partenaires. Cela fait partie de pistes de réflexion qui seront soumises au CODIR.

Dominique MICHAUD rappelle que les socio-pros ont été sollicités pour travailler avec l'équipe sur le nouveau site internet. Il s'inquiète de la difficulté à gérer une petite équipe avec une direction à « deux têtes ». Il se demande si le poste va être bien compris et demande s'il y a déjà un profil et déjà des candidats.

Julien FROGER indique que le poste de Responsable de développement touristique correspond à une fiche de poste précise. Il y a des candidatures mais pour le moment il n'y a pas eu d'entretien. Les qualifications requises sont différentes de celles attendues pour un poste de directeur. C'est un poste de droit privé.

Claude LEBORGNE indique que Nicole LENOBLE a relevé 2 incohérences entre les annonces :

- Sur l'offre d'emploi pour le poste de directeur il était indiqué BAC + 3 alors que pour le poste de responsable de développement touristique il est indiqué BAC + 5. Julien FROGER explique que cela est induit par le code du tourisme qui précise que pour être directeur d'un EPIC il faut un niveau BAC + 3 minimum. Dans l'annonce c'est le niveau minimal qui a été indiqué et non pas le souhait.
- Dans l'annonce pour le poste de directeur, l'équipe comprend 2 personnes de plus que celle pour le poste de Responsable de développement touristique. La première annonce inclus les saisonniers, ce qui n'est pas le cas de la seconde.

Pierrick PAINVAIN demande si cette solution convient à l'équipe. Geneviève PAILLET indique que Julien participe aux réunions d'équipe, qu'il a pris le temps de rencontrer individuellement les agents. Cette solution donne des perspectives à l'équipe, qui voit un peu mieux où elle va aller et comment elle va y aller. C'est une bouffée d'oxygène. Cela satisfait l'équipe et répond à ses attentes. Geneviève précise que Julien est à l'écoute.

Marianne LE POETVIN résume les interrogations : comment pouvons-nous travailler tous ensemble ? Julien FROGER expose que c'est justement pour cela que le poste de responsable de développement touristique est important ainsi que des perspectives de réorganisation.

Il explique ensuite le fonctionnement du service commercialisation individuel qui est en place depuis 2008. Ce service fournit des séjours clés en main aux individuels soit par le biais de box (séjour tout compris en vente en ligne) soit par le biais de séjours construits sur mesure, ce qui est extrêmement chronophage. Le service propose également des séjours sur mesure à destination des groupes comme d'autres offices qui part ailleurs ont arrêté la vente de séjours aux individuels.

De plus, le traitement comptable de la commercialisation en compte public est également très chronophage (0,4 ETP).

La réorganisation du service permettra de redynamiser les relations avec les socio-pros en dégageant du temps pour aller à leur rencontre. Cela permettra également de dégager du temps pour la communication de l'Office de Tourisme. De plus, nous avons les ressources humaines en interne.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



Dominique MICHAUD relève qu'il faut distinguer commercialisation et promotion. La commercialisation n'est pas forcément le rôle d'un office de tourisme, alors que la promotion d'une destination oui. Il souhaite que les socio-pros soient associés à la réflexion sur la réorganisation du service commercialisation.

Il est important de définir quels objectifs ont souhaité pour le développement touristique.

Cette réorganisation semble nécessaire que ce soit pour l'équipe ou pour la redynamisation du réseau des socio-pros et de la structure.

Les échanges se recentrent sur la nomination de Julien FROGER au poste de directeur de l'EPIC, sur la nécessité d'associer les socio-pros aux décisions ainsi que sur la continuité de services de l'Office de Tourisme.

Tibault GROLLEMUND rappelle qu'il a accepté de prendre la vice-présidence de l'EPIC car il n'y avait pas de candidats. Le bureau est censé représenter non seulement les élus mais également les socio-pros. Aujourd'hui le bureau est composé d'élus de Palais dont 2 sont des socio-pros. Tibault GROLLEMUND indique qu'il attend qu'un socio-pro prenne la place de vice-président.

Pierrick PAINVAIN interroge sur le moyen de garder plus de liens avec les socio-pros ? Plus de réunions, plus de mails ?

Cela sera du ressort du responsable de développement touristique qui portera les projets et créer les groupes de travail en fonction.

La réorganisation du service commercialisation peut ne pas attendre l'arrivée du responsable de développement touristique. Cela apportera un nouvel élan à l'équipe.

Il semble intéressant de faire une réunion de travail sur ce sujet.

Votes : 20	Pour	19
	Contre	0
	Abstention	1

Ensuite, il est proposé au CODIR de délibérer afin de reprendre la délibération n°2023-01-30-003 du 30 janvier 2023, qui confiait « à Monsieur Julien FROGER la fonction de direction de l'EPIC » en supprimant la mention qui suivait « pour une période allant de ce jour jusqu'à ce que la poste de directeur de l'Office de Tourisme soit officiellement pourvu ».

3. Finances :

3.1. Décision Modificative Budgétaire

Le budget primitif de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer a été voté par le Comité de Direction le 13 mars 2023. Quelques irrégularités non bloquantes ont été ensuite relevées par le comptable public du Service de Gestion Comptable d'Auray qu'il convient de rectifier.

Les rectifications à apporter sont les suivantes :

❖ Section de Fonctionnement

- Les écritures de stock ont été débitées à tort au compte 6032 (chapitre 13). Il convient donc de supprimer la totalité de la somme débitée soit 12 199,33€. Les écritures de stock seront comptabilisées en fin d'année 2023.
- Le cabinet d'expertise comptable, après avoir établi la liasse fiscale au titre de l'année 2022, a informé l'établissement qu'il allait être assujéti à l'impôt sur les sociétés, sur les résultats de l'année 2022. Il convient donc de créditer le compte 6951 (chapitre 69) à hauteur de 2 702,00€.

❖ Section Investissement

- Le compte 020 « Dépenses imprévues » a été crédité d'une somme de 5 000,00€. Or le montant des dépenses imprévues ne doit pas excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Il convient donc de réduire le crédit au compte 020 d'une somme égale à 4 647,50€

Votes : 20	Pour	20
	Contre	0
	Abstention	0

Le Comité de Direction est appelé à approuver ces 3 rectifications dans le cadre d'une délibération.

3.2. Modification du taux de proratisation de la TVA

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



Les ressources de l'Office de Tourisme proviennent de 2 types d'activités : les activités lucratives soumises à TVA et les activités non-lucratives, non assujetties à la TVA. Cette sectorisation s'applique aussi bien aux dépenses qu'aux recettes. L'Office de Tourisme n'est assujetti à l'Impôt sur les sociétés que sur les résultats issus des activités lucratives.

En 2022, sur la base d'une expertise financière menée en 2021, la clé de répartition appliquée en 2022 était : secteur lucratif 23% / secteur non lucratif 77%. Cette clé de proratisation a été approuvée par la délibération du COmité de DIRection n° 2021-12-7-004 en date du 07/12/2021.

Aujourd'hui et suite à une expertise financière menée au premier trimestre, il est proposé de revoir la clé de répartition ainsi : secteur lucratif 30% / secteur non lucratif 70%

C'est cette clé de répartition qui permet de calculer l'impôt sur les sociétés.

Votes : 20	Pour	20
	Contre	0
	Abstention	0

Le COmité de DIRection est appelé à approuver, par délibération, la mise en place de cette nouvelle clé de répartition à compter du 1^{er} mai 2023.

4. Gare maritime de Quiberon

Ce sujet a déjà été abordé aux CODIR des 27 février et 13 mars derniers.

Auparavant il y avait un point d'information touristique piloté alternativement par l'Office de Tourisme de Belle-Ile ou par les Cars Bleus délégataire du transport public pour le compte de la CCBI. Avec l'arrivée de la nouvelle gare, l'objectif est de réfléchir de façon mutualisé avec Auray-Quiberon le Grand Souffle. Les îles de Houat et Hoëdic sont intégrées à AQTA, leurs élus ont une forte attente sur ce point info car ils ne disposent pas d'Office de Tourisme.

Quand ce point info était tenu par les belle Ile Bus ou par l'OTBI il était ouvert du lundi au vendredi pour capter les visiteurs à la journée.

Houat et Hoëdic ont besoin d'un point info pour renseigner leurs séjournant, donc ouvert le week-end. Hors comme on ne peut engager qu'un seul agent, qui comme la convention collective des Office de Tourisme le prévoit doit avoir 2 jours de repos consécutifs, l'ouverture du point mutualisé se fera du mardi au samedi.

Cette solution permet de satisfaire non seulement les besoins de Belle-Ile mais également ceux de Houat et Hoëdic.

C'est l'Office de Tourisme de Baie de Quiberon le Grand Souffle qui porte le projet. L'Office de Tourisme de Quiberon étant proche géographiquement de la gare maritime cela semble plus cohérent que ce soit eux qui portent le projet que nous.

Un courrier destiné à la région, co-signé par Annaick HUCHET, Présidente de la CCBI, par Yves Normand, Président de la SPL Baie de Quiberon le Grand Souffle et par Pierre-Paul, Président de l'EPIC a été envoyé demandant la gratuité des locaux ainsi que les aménagements souhaités de ce point info. La région nous a répondu dernièrement : elle propose la gratuité jusque fin septembre mais quid de la suite, elle refuse l'installation du carte au sol, les kakemonos doivent être « chartés » Région Bretagne et trilingue (français, breton, anglais), ce qui ne nous permet pas de marquer visuellement la destination.

Le bureau de l'EPIC ainsi qu'AQTA ont pris une position ferme et ont indiqué à la Région que dans ces conditions ils ne seraient pas représentés dans la gare maritime. Cette situation a fait revenir la Région sur ses décisions. Donc a priori le point info mutualisé devrait voir le jour cette année, sous réserve que les visuels soient validés par la Région.

Le dialogue avec la Région sur ce point-là est compliqué. Cette réunion avec la Région a permis d'aborder la question de la signalétique sur la fragilité des ressources sur les îles. La communication de la Région sur ce sujet est en place dans la gare maritime mais peu visible.

Le projet de convention et le projet d'avenant ont été transmis par mail le 11 mai dernier.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2023 AFFECTÉES AU POINT TOURISTIQUE MUTUALISÉ DE LA GARE MARITIME

Pour l'année 2023, considérant les dépenses nécessaires à la mise en place des documents de communications et à la présence d'un personnel, l'office de tourisme Baie de Quiberon Le Sublime estime le coût supporté par la Société Publique Locale à 25 579,12 € ttc.

BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2023 - du 1er juin au 30 septembre

DEPENSES	HT	TTC
Achat PC portable	2 239,00 €	2 686,80 €
Imprimante : prise en charge Belle Ile Bus	- €	- €
Tél portable/forfait téléphonie	56,60 €	67,92 €
WIFI : prise en charge Belle Ile Bus	- €	- €
Location TPE : prise en charge Belle Ile Bus	- €	- €
Diverses fournitures de bureau (bureau, affichage plexis...)	400,00 €	480,00 €
Mobilier (panneau affichage)	3 000,00 €	3 600,00 €
Création graphique cartes Panneaux Affichage	705,00 €	846,00 €
Création graphique carte au sol	2 540,00 €	2 747,00 €
Revêtement carte au sol	2 942,00 €	3 530,40 €
Stickers habillage comptoir	300,00 €	360,00 €
Masse salariale Conseiller en séjour	8 874,00 €	8 874,00 €
Coût RH responsable Pôle Communication OTI (35h)	1 512,00 €	1 512,00 €
Coût RH chargée de mission Edition OTI (35h)	875,00 €	875,00 €
TOTAL	23 443,60 €	25 579,12 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2023 AFFECTÉES DU POINT TOURISTIQUE MUTUALISÉ DE LA GARE MARITIME

Conformément à l'article 7.1. de la convention de partenariat de service 2023-2025 :

- L'Office de tourisme de la Baie de Quiberon prend en charge le financement annuel du *point mutualisé touristique de la gare maritime* à hauteur de 50 %.
- L'Office de Belle Ile garantit le financement annuel du *point mutualisé touristique de la gare maritime* à hauteur de 50 %, comprenant la participation de la société Les Cars Bleus délégataire du transport public terrestre de voyageurs pour le compte de la Communauté de Communes.

Considérant qu'en 2023, la participation versée par la Société Les Cars Bleus au titre de l'information faite sur le réseau public Belle Ile Bus est fixée à 4 000 €, l'office de tourisme de Belle Ile en Mer s'engage à verser à l'office de tourisme Baie de Quiberon Le Grand Souffle une participation prévisionnelle de 8 789,56 €.

En 2024, un avenant plus complet sur les modalités de fonctionnement sera proposé.

Voici la proposition faite pour l'année 2023. L'idée étant de conditionner la mise en œuvre du point « 2023 » au fait que :

- La Région apporte une meilleure visibilité sur les conditions tarifaires de la mise à disposition
- La Région autorise la mise en place de la carte au sol (élément central du point info)
- La Région permette l'expression d'une identité graphique conforme à nos univers de destination plutôt qu'une stricte conformité à la charte de la Région Bretagne.

Pierrick PAINVIN expose que lors de l'installation du guichet des cars bleus en gare maritime de Quiberon il a également rencontré des difficultés de visibilité.

Les difficultés rencontrées sont plus du fait de la Région que de l'architecte.

La convention est pluri annuelle et porte sur les années 2023 à 2025 (fin de la délégation de services publics avec les cars bleus).

L'avenant est annuel et reprend les modalités financières et fonctionnelles.

Le recrutement du personnel du point info mutualisé est en cours de finalisation. On ne sait pas encore si la signalétique sera mise en place à l'ouverture du point info prévue mi-juin après une formation de l'agent sur les différentes destinations.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



Votes : 20	Pour	20
	Contre	0
	Abstention	0

Le comité de direction autorise le directeur à signer la Convention de partenariat de service Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle - Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer pour la gestion de l'accueil et de l'information touristique en gare maritime de Quiberon.

Votes : 20	Pour	20
	Contre	0
	Abstention	0

Le comité de direction autorise le directeur à signer l'Avenant 2023 N°1 à la Convention de partenariat de Service Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle - Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer pour la gestion de l'accueil et de l'information touristique en gare maritime de Quiberon.

5. Echange sur le début de saison

Geneviève PAILLET indique que sur les vacances de Pâques, l'OTBI a enregistré une hausse importante de fréquentation physique des locaux par rapport à 2022. Mais si on compare les 4 premiers mois 2023 avec ceux de 2022 nous avons sensiblement la même fréquentation ;

Des pics de fréquentation ont été enregistrés sur les week-ends ou plusieurs zones étaient en vacances en même temps.

Le site internet enregistre également une hausse des connexions sur le mois d'avril (+ 16%) mais également sur les 4 premiers mois de l'année (+ 13%).

Le Grand Phare, en raison de la météo, a vu sa fréquentation chuter de 20%, alors que l'Espace Sarah Bernhardt enregistre une augmentation de + 29%.

Les passages sur le sentier côtier en avril 2023 ont baissé de 24% par rapport à avril 2022.

Les Belle Ile Bus ont eu une chute de fréquentation sur la première semaine d'avril, mais dès que les vacances ont débutées la fréquentation des lignes de bus a augmenté de 10% par rapport à l'an passé.

L'impression est que le mois d'avril devient un mois bien fréquenté et cela est amené à durer.

La Compagnie Océane enregistre une évolution de + 1,87% des passagers sur le mois d'avril.

Le ressenti est qu'il y a du monde sur l'île mais que l'on ne les voit pas forcément dans les commerces. Les restaurants « a petit budgets » semblent avoir mieux travaillés que les établissements plus onéreux.

Ce point ne donne pas lieu à délibération

6. Point interne au CODIR

7. Questions diverses

Lors d'une réunion de Bureau, Tibault GROLLEMUND a interrogé Mme DUTACQ, directrice de la Compagnie Océane, à propos de panneaux publicitaires a bord des bateaux faisant la promotion de programmes immobiliers sur Belle-Ile.

La Présidente de la CCBI a également alerté Monsieur QUERNEZ, vice-président de la Région.

Auparavant cet espace publicitaire était réservé au patrimoine insulaire ou à un visuel.

La question se pose de savoir si cela est du rôle d'un service public de relayer une campagne immobilière alors que notre île est en zone tendue.

Quel est le coût d'une campagne publicitaire a bord des bateaux ?

La Région travaille actuellement sur une charte des publicités diffusées.

Lors du renouvellement de la Délégation de Services Publics il avait été demandé par les élus qu'il n'y ait pas de régie publicitaire et que les messages diffusés soient des messages institutionnels.

Marianne LE POETVIN lit un courrier de François DESARD qui s'étonne sur le fait que les mises à jour demandées sur le site internet ne soient pas faites après 3 semaines. Cela illustre le manque de personnel une baisse de la qualité de services.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



Les évènements en lien avec le centenaire de la mort de Sarah Bernhardt sont sur les sites de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes. Il y a également le bicentenaire de l'invention de l'optique Fresnel.

Prochain CODIR : Le lundi 12 juin à 19h15, à la Communauté de Communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h35.

Merci de votre participation

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com

